

DECRET N° 2011-675 du 5 Octobre 2011

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ), de l'intérim de Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du **jeudi 29 septembre 2011 au lundi 10 octobre 2011**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret N° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **jeudi 29 septembre 2011 au lundi 10 octobre 2011**, **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le **Professeur François Adébayo ABIOLA**, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Octobre 2011

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – HCJ : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – SGG : 4 – MJSL : 4 – MESRS : 4 – Autres Ministères : 25 – Départements : 6 – JORB : 1.-